

Permettez-moi également de citer un article qui a paru dans la *Free Press* de Détroit et qui fut reproduit dans la *Gazette*, de Montréal, numéro du vendredi 7 juin de cette année. On y lit ce qui suit :

Les 110,000 Polonais qui ont servi en Italie doivent être démobilisés en Grande-Bretagne, où ils vont s'établir plutôt que de retourner en Pologne.

C'est là une forte augmentation d'étrangers pour une île dont la population indigène est remarquablement homogène. Une telle infusion peut apporter des changements aux us et coutumes de l'endroit, tout comme les nombreux groupes de nouveaux arrivants ont laissé leur empreinte sur les Etats-Unis.

Si cela doit arriver, la Grande-Bretagne peut jeter un regard vers notre pays et se réjouir du fait qu'une nouvelle tranche considérable de notre population est polonaise, car les Polonais ont fait un apport considérable à notre république par leur initiative, leur diligence et leur loyauté.

La deuxième catégorie dans ce réservoir de Polonais qui consentent à venir au Canada comprend des personnes déplacées et des prisonniers de guerre des anciens camps allemands. Dans un rapport du World Council of Churches en date du 28 décembre 1945, il est mentionné qu'il y avait environ 620,000 Polonais parmi les personnes déplacées. Eux aussi sont libres de retourner en Pologne ou de demeurer en dehors du pays. Le plébiscite en vue de s'assurer de leurs désirs se tient sous le contrôle des alliés et nulle pression n'est exercée sur eux. Le résultat du plébiscite tenu en mai dans quatre camps—à Gottingen, Leinekanal, Moringen et Hann-Munden, a été de 13 p. 100 en faveur du retour en Pologne.

La majorité des personnes déplacées sont âgées de moins de quarante ans. Elles furent déportées de force par les Allemands pour accomplir du travail pénible; les personnes âgées n'auraient pas été prises dans ce but. Les femmes y représentent 27 p. 100 et les enfants 18 p. 100. Environ 60 p. 100 d'entre eux sont des cultivateurs. Les travailleurs industriels forment un pourcentage d'un quart; la proportion des hommes de profession et des artisans est de 10 p. 100, et celle des employés de bureaux, y compris les techniciens, de 5 p. 100.

Alors que les militaires polonais posséderont vraisemblablement entre \$200.00 et \$250.00 chacun, ceux qui sont dans les catégories des personnes déplacées et des prisonniers de guerre ne possèdent naturellement aucun fonds. Toutefois, à l'assemblée de l'ONU, le 13 février à Londres, il fut reconnu officiellement que "le problème des personnes déplacées est international de par son ampleur et sa nature". On mentionnait également que "la solution du problème desdits réfugiés ou desdites personnes déplacées sera confiée à tout organisme national qui pourrait être reconnu ou établi". Je mentionne cela, parce que malgré le fait que ces gens ne possèdent aucun fonds, il semble que l'ONU s'occupe de la chose.

La troisième catégorie dans ce réservoir de Polonais comprend des civils et des réfugiés de guerre. Il y en a environ 20,000 au Royaume-Uni et environ 50,000 en dehors du Royaume-Uni, soit environ 70,000 en tout. Ce ne sont pas des membres des forces armées, mais des déplacés ou des prisonniers de guerre, et certains d'entre eux forment des familles de soldats. Les 20,000 au Royaume-Uni posséderaient environ \$500.00 par personne. Je ne sais pas combien pourraient avoir ceux qui sont en dehors des Iles britanniques.

Il est vraisemblable qu'en plus de cela un certain nombre des membres des forces armées polonaises, disons environ 15,000 sur 195,000, décideront de